

Province de Québec
Municipalité de Barraute
Comté d'Abitibi

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 3 juillet 2023, à 19 h 00. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux : Messieurs Michel Gagnon, Jérôme Petit, Joël Jobin et Guy Gignac et Mesdames Manon Plante et Marie-Joëlle Desrosiers. Formant quorum en la présence et sous la présidence de Mme Josseline Lepage, mairesse. Mme Josée Beaugard, directrice générale est aussi présente à la séance.

2023-0703-118

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023
4. Adoption des comptes Municipalité de Barraute
5. Première période de questions
 - 5.1. Suivi
 - 5.1.1. Analyse des comptes à recevoir
 - 5.1.2. État financier – Mai 2023
 - 5.1.3. MTQ – Données d'inspection de diverses structures
 - 5.1.4. Formation eaux usées
 - 5.1.5. Diner pizza
 - 5.1.6. CLSC – Comité Vigie
6. Suivi des dossiers des conseillers
7. Rapport de la mairesse
8. Tolérance clôture dans l'emprise de la rue
9. PRABAM – Travaux terminés
10. Période de vacances de la directrice générale (du 16 au 29 juillet 2023)
11. Proclamation des journées de la Culture
12. Grille de tarification – Service incendie
13. Dérogation mineure – Mme Linda Boisvert
14. Varia :
15. Deuxième période de questions
16. Levée de l'assemblée

2023-0703-119

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Guy Gignac et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 juin 2023 soit et est par la présente adopté.

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

CHÈQUES DE JUIN 2023

#36867	Loisir et Sport A-T - Formation DAFA	1 172.75 \$
#36868	Millaire & Godbout - Garage/Aréna	1 408.39 \$
#36869	Hydro-Québec - Aréna	4 479.98 \$
#36870	Zip Lignes - Numéros civiques	49.53 \$
#36871	SSQ Groupe financier - Prime	3 163.25 \$
#36872	Pépinière Abbotsford - Achats d'arbres regroupés	200.00 \$
#36873	Lilaine Cayouette - Déplacement Rouyn X 2	336.60 \$
#36874	Télébec	26.81 \$
#36875	Canadien National - Passage à niveau	593.00 \$
#36876	Claire St-Pierre - Entretien ménager	900.00 \$
#36877	9349-5182 - Fourniture de bureau	15.37 \$
#36878	Gaétan Cousineau - Remb. Taxes	531.71 \$
#36879	H2Lab - Analyses	506.35 \$
#36880	Ville d'Amos - Lieu d'enfouissement	12 354.00 \$
#36881	Mécanique Gélinas - Essence Pic 003/Cert. Cadeau	217.01 \$
#36882	Harnois Énergies - Dièsel	3 628.67 \$
#36883	Offroy.ca - Système téléphonique	247.01 \$
#36884	La Société d'Entreprises générales Pajula - Récupération bardeaux	2 339.92 \$
#36885	Dépanneur Béjamy - Essence Cube	150.00 \$
#36886	Alexandra De Courval - Achats camp de jour 2023	540.97 \$
#36887	Francine Larose - Marché public	102.01 \$
#36888	Normand Falardeau - Marché public	104.04 \$
#36889	Michel Gagnon - Déplacement	124.30 \$
#36890	Graphic Controls Canada Company - Plume graphique poste de pompage	553.02 \$
#36891	Vidéotron - Aréna/Caserne	172.36 \$
#36892	Sanimos - Heure roll off	500.14 \$
#36893	Autobus Maheux - Transport	50.36 \$
#36894	M & M Nord-Ouest - Outil garage CNESST	1 350.95 \$
#36895	Construction Ubic - Décompte # 3	195 831.79 \$
#36896	Lumen - Réparation panneau hotel de ville	89.63 \$
#36897	Larouche Bureautique - Copies facturables	664.37 \$
#36898	Hydraulique JMPE - Réparation Cam 014	742.45 \$
#36899	Les Entreprises Hardy - Essence stiga et coupe herbe	94.02 \$
#36900	Brandt Tractor - Pièces Mac 002	117.09 \$
#36901	Hydro-Québec - Luminaires/Pompasse	2 200.65 \$
#36902	Municipalité de Landrienne - Tonnage compost	3 293.40 \$
#36903	Globnor - Entretien Stiga	170.78 \$
#36904	Nortech - Service technique	66.12 \$
#36905	Intermarché Barraute - Aréna/Eau éco-centre	1 493.18 \$
#36906	9428-7521 Québec Inc. - Entretien Cam 011	2 274.10 \$
#36907	Visa Desjardins - Canva/It Cloud/Rassemblement des élus	329.95 \$
#36908	Laurentide Re/Sources - Collecte éco-centre	71.06 \$
#36909	Vidéotron - Bibliothèque/Hotel de ville	114.86 \$
#36910	Municipalité de Barraute - Frais de poste	241.78 \$
#36911	Revenu Québec - DASP mai 2023	22 265.62 \$

#36912	Agence du revenu du Canada - DASF mai 2023	8 149.27 \$
#36913	Bell Mobilité - Cellulaires	488.40 \$
#36914	Les Jardins de Larose - Aide serre	987.00 \$
#36915	Daniel Tétreault, CPA - États financiers	16 383.94 \$
#36916	Denis Gendron - Achats tuteurs/Paillis	823.71 \$
#36917	Hydro-Québec - Électricité Garage/Pompasse/Hotel de ville	6 043.04 \$
#36918	SNC-Lavalin - Frais surveillance rue Principale Sud	3 309.60 \$
#36919	Publicité Marie C - Enveloppes	323.36 \$
#36920	SPA Abitibi - Ramassage 7 chats	1 126.76 \$
#36921	Daniel Tétreault, CPA - Recyc-Québec 2022	1 178.49 \$
#36922	Vidéotron - Garage/Aréna	219.44 \$
#36923	Ville d'Amos - Remplissage de bombonnes	128.99 \$
#36924	Josée Beauregard - 2 déplacements Amos	101.20 \$
#36925	Frédéric Poulin - Remb. Manteau hiver/Botte	472.23 \$
#36926	Centre de peinture LBG - Peintures lignes/Entretien	3 211.50 \$
#36927	Laurence Tremblay - Frais de déplacement	100.00 \$
#36928	Annulé	- \$
	Centre de rénovation Barraute - Pompier/Éco	
#36929	Centre/Aréna/Serre/Biblio/ Hotel de ville/Fardier/Comité d'embellissement/Aqueduc/Parc	2 312.82 \$
#36930	Ultramar Parkland Corporation - Propane	1 162.11 \$
#36931	Alexandra De Courval - Frais de déplacement	25.85 \$
#36932	Pneus GBM - Pneus Mac 005/Pneu Holder	3 973.53 \$
#36933	Équipement Amos - Entretien Cam 016	5 645.65 \$
#36934	MRC de la Vallée-de-l'Or - Recyclage	2 689.66 \$
#36935	Sport Experts - Balles softball	437.09 \$
#36936	Amnor Industries - Ramassage matières non règlementées	279.33 \$
#36937	Pages Jaunes - Communications	341.37 \$
#36938	SPA Abitibi - Ramassage 14 chats	1 448.69 \$
#36939	Les Entreprises Hardy - Essence stiga/coupe herbe/Pic 005	751.96 \$
#36940	Annulé	- \$
#36941	Annulé	- \$
#36942	Ville de Rouyn-Noranda - Formation pompier	151.09 \$
#36943	DL & Associés - Réparation luminaires de rue et aréna	859.90 \$
#36944	Harnois Énergies - Dièsel	5 313.09 \$
#36945	Aréo-Feu - Rapport et test	1 742.92 \$
#36946	Millaire & Godbout - Garage/Cam 017/Outils garage/Aréna	541.82 \$
#36947	Buro Plus Gyva - Service technique/Papeteries/Anti-Virus	1 793.86 \$
#36948	Josseline Lepage - Frais de déplacement	203.57 \$
#36949	Location Amos - Extracteur de fumée	2 127.03 \$
#36950	ADN Mécanique - Entretien Cam 004/Pic 005/Pic 003	875.75 \$
#36951	Vitrerie Commerciale DB - Serrure biblio	47.09 \$
#36952	3832929 Canada Inc. - Entretien Cam 014	13.13 \$
#36953	Globnor - Entretien Stiga	94.98 \$
#36954	UAP Inc. - Entretien Mac 005/Cam 016/Mac 004	185.63 \$
#36955	Wolseley Canada - Asphalte/Entretien aqueduc	2 417.72 \$
#36956	Les Jardins de Larose - Plantation	1 169.00 \$
#36957	Brandt Tractor - Entretien Mac 004	182.88 \$
#36958	Éric Gauthier - Frais de déplacement	55.00 \$
#36959	Alexandre Prévost - Frais de déplacement	33.00 \$
#36960	Scadalliance - Système d'ouvrages de surverse avec télémétrie	551.88 \$
#36961	Pneus GBM - Pneu Cam 005	534.86 \$
#36962	Centre de rénovation Barraute -Cert. Cadeaux	50.00 \$
#36963	Les Entreprises Hardy - Essence Stiga/Pic 007	226.81 \$
#36964	Lumen - Fil aluminium garage	229.95 \$
#36965	Vidéotron - Caserne	80.43 \$
#36966	Millaire & Godbout - Garage/Outil	329.07 \$

#36967 Municipalité de Barraute - Frais de poste	652.85 \$
Salaires Juin 2023	73 870.88 \$
Total	<u>422 328.53 \$</u>

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande des nouvelles de la lettre que nous allons acheminer aux propriétaires ayant une roulotte de voyage. Cette lettre sera envoyée sous peu.

Une citoyenne demande des informations concernant le nouveau développement de la 2^e Avenue. Les membres du Conseil réfléchiront sur cette demande. Par contre, étant non budgété en 2023, aucun développement prévu sur ce secteur.

Un citoyen nous fait part de son inquiétude sur le transport de minéraux de Sayona.

Un citoyen se questionne sur l'accès en forêt sur les terres publiques.

SUIVI

ANALYSE DES COMPTES À RECEVOIR

Mme Beauregard présente l'état des comptes à recevoir au 3 juillet 2023.

ÉTAT FINANCIER – MAI 2023

L'état financier de mai 2023 a été déposé.

MTQ – DONNÉES D'INSPECTION DE DIVERSES STRUCTURES

La directrice générale a remis au directeur des travaux publics les données d'inspection de diverses structures afin que les réparations soient corrigées.

FORMATION EAUX USÉES

La directrice informe les membres du Conseil qu'il pourrait y avoir une autre inscription à cette formation. Par contre, la formation aura lieu en 2024.

DÎNER PIZZA

Les membres du Conseil acceptent d'organiser un dîner pizza le 12 juillet prochain de 12 h à 13 h. Nous inviterons les employés ainsi que les élus.

CLSC – COMITÉ VIGIE

Un communiqué de presse a été fait par la mairesse la semaine dernière sur nos inquiétudes du CLSC. Nous continuons nos actions pour récupérer le maximum des services. Des rencontres sont prévues.

SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS

M. MICHEL GAGNON, DISTRICT # 1

Une rencontre avec notre député, Mme Suzanne Blais a eu lieu afin de discuter de divers projets. Elle nous fait part qu'elle est disponible pour nous aider.

M. GUY GIGNAC, DISTRICT # 3

Une rencontre a eu lieu avec notre nouvelle agente de développement locale concernant notre projet structurant auprès de la MRC d'Abitibi.

M. JOËL JOBIN, DISTRICT # 4

Le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni dernièrement afin de discuter d'une dérogation mineure, l'installation de minimaison et maison-conteneur.

RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse, Mme Josseline Lepage, dépose son rapport en date du 3 juillet 2023. Ce rapport sera déposé sur notre site internet.

2023-0703-121

TOLÉRANCE CLÔTURE DANS L'EMPRISE DE LA RUE

Attendu que la Municipalité de Barraute a pris connaissance de la lettre reçue demandant une tolérance sur leur clôture située dans l'emprise de la rue ;

Attendu que cette construction a été effectuée sans permis ;

Attendu que notre réglementation ne permet pas faire l'installation d'une clôture dans l'emprise de la rue ;

Attendu que le propriétaire devra suivre la réglementation et de détruire ou de déplacer la clôture sur leur terrain ;

Attendu que la Municipalité de Barraute est consciente de la circulation des poids lourds venant de la mine Sayona ;

Attendu qu'une rencontre avec le propriétaire a eu lieu le 26 mai dernier et qu'ensuite, une mise en demeure lui a été envoyée ;

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute avertira le propriétaire de la décision finale qui est de suivre la réglementation municipale.

2023-0703-122

PRABAM – TRAVAUX TERMINÉS

Attendu que la Municipalité de Barraute a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que :

- La municipalité s'est engagée à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que tous les travaux ont été réalisés ;
- La municipalité s'engage à soumettre une reddition de comptes finale au Ministère accompagnée des documents nécessaires via PÉS du PRABAM.

2023-0703-123

PÉRIODE DE VACANCES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (DU 16 AU 29 JUILLET 2023)

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Guy Gignac et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte la période de vacances de la directrice générale du 16 au 29 juillet 2023.

2023-0703-124

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Barraute et de la qualité de vie de ses citoyens ;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

Attendu que la Municipalité de Barraute a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les

initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

Il est résolu, en conséquence, sur la recommandation du conseil municipal de Barraute :

Que la Municipalité de Barraute, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

2023-0703-125

GRILLE DE TARIFICATION – SERVICE INCENDIE

Attendu que la Municipalité tient mettre à jour la grille de tarification du service incendie pour l'année 2023 ;

Attendu que cette grille est applicable à la suite d'une intervention destinée à prévenir ou combattre un incendie de véhicule, de tout végétaux ou de toute personne qui n'habite pas le territoire de la municipalité et qui ne contribue pas autrement au financement de ce service, et ce, afin de compenser les frais réels et les coûts inhérents à une telle intervention.

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par M. Guy Gignac et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte la nouvelle grille de tarification suivante à partir de l'année 2023.

GRILLE DE TARIFICATION 2023

Description de l'équipement	Tarif horaire 1 ^{ère} heure	Tarif horaire (Suite des heures)
Camion Échelle	1 700.00 \$	1 402.00 \$
Camion autopompe - mousse	950.00 \$	608.00 \$
Camion pompe-citerne / Camion autopompe	1 019.00 \$	651.00 \$
Camion-citerne	601.00 \$	482.00 \$
Camion accessoires	601.00 \$	382.00 \$
Camionnette	112.00 \$	73.00 \$
Salaire pompiers	35.00 \$ / heure	
Salaire Lieutenant	38.00 \$ / heure	
Salaire du directeur adjoint	39.00 \$ / heure	
Salaire directeur	40.00 \$ / heure	
Pourcentage appliqué pour avantages sociaux et frais d'administration	40 %	

2023-0703-126

DÉROGATION MINEURE – MME LINDA BOISVERT – 5 851 577

Attendu que les membres du Conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 134 de la Municipalité de Barraute, présentée par Mme Linda Boisvert, sur le lot 5 851 577, cadastre du Québec, situé au 3, Avenue des Riverains à Barraute et portant sur le problème suivant :

- Construction d'un garage 22 X 22 en cour avant, car impossible de respecter l'emplacement souhaité où les normes en vigueur à cause de la présence d'un rocher.

Attendu que la situation ne nuit pas au voisinage ;

Attendu qu'un avis public faisant mention de la présentation de cette demande de dérogation mineure a été affichée aux endroits prescrits le 23 mai 2023 ;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Barraute ont pris connaissance du dossier lors d'une réunion (CCU 2023-01) et recommandent l'émission d'une dérogation mineure ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accorde une dérogation mineure à Mme Linda Boisvert, sur le lot 5 851 577, cadastre du Québec et autorise :

- Construction d'un garage 22 X 22 en cour avant, car impossible de respecter l'emplacement souhaité ou les normes en vigueur à cause de la présence d'un rocher.

Toutes les autres prescriptions de la réglementation municipale en vigueur devront être respectées.

2023-0703-127

VARIA

Aucun sujet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2023-0703-128

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jérôme Petit de lever la présente assemblée à 19 h 58.

Mme Josseline Lepage
Mairesse

Mme Josée Beauregard
Directrice générale